

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE BECELEUF

Séance du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six le 26 février à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Mairie sous la Présidence de **Monsieur Gilles GUILBOT, Maire**.

Nombre de Membres :

Afférent au Conseil Municipal : 15

En Exercice : 14

Présents : 8

Date de Convocation : 18 février 2026

Présents : Gilles GUILBOT, Jean-Pierre BON, Alexandre VEILLON, Brigitte PALAGONIA, Quentin GROUSSET, Jocelyne YAHIA, Annabelle JARRIAU, Carole BERTIN.

Excusés : Ismaël BOUCHER, Vanessa BARON, Léa BERNARDEAU, Aristide ARDOUIN, Cyril ROBERT, Adam MASSOUF.

Secrétaire de séance : Madame Jocelyne YAHIA est élue secrétaire de séance à l'unanimité, et déclare accepter cette fonction aux charges de droit.

Objet de la délibération :

Consultation SAS SOFIVO

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu le Code de l'environnement, notamment les dispositions relatives à l'autorisation environnementale et à la participation du public ;

Vu la demande d'autorisation environnementale déposée par la société SAS SOFIVO, concernant le site situé à Champdeniers qui exerce une activité de séchage de produits laitiers et/ou de matières premières végétales ;

Vu l'avis de consultation du public publié par la Préfecture, annonçant une mise à disposition du dossier du 23 février au 28 mai 2026 ;

Vu les pièces du dossier, notamment :

- l'étude d'impact,
- la demande d'autorisation environnementale,
- les avis techniques des services de l'État,
- les observations recueillies dans le cadre de la consultation du public ;

Considérant que le projet consiste à renouveler la demande d'actualisation du classement ICPE de ses activités en raison du traitement de produits laitiers, mais aussi de matières grasses et jus végétaux.

Considérant les enjeux identifiés pour la commune, notamment :

- **Plan d'épandage des boues et des eaux traitées.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal émet un avis favorable.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Béceleuf, le 03 mars 2026

Le Maire,
Gilles GUILBOT



La Secrétaire de séance
Jocelyne YAHIA

Délibération publiée le jour de la transmission en Préfecture